



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0198

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ebery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0198**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 1994, le Grand Lyon mène une politique agricole en faveur des espaces naturels et agricoles (ENA) et des agriculteurs.

Par délibération n° 2018-2666 du 16 mars 2018, le Conseil a approuvé les orientations stratégiques proposées pour l'action métropolitaine en matière d'agriculture.

La concertation avec la profession agricole et les élus des communes a fait émerger 5 axes d'intervention pour la Métropole de Lyon :

- l'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire,
- le soutien à la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi,
- la préservation de l'outil de production et la diversité des exploitations présentes sur le territoire,
- le développement des pratiques agro-écologiques comme levier de développement économique,
- la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

La mise en œuvre de cette politique agricole métropolitaine doit se faire en coordination et concertation avec les territoires et les acteurs voisins. La délibération propose l'instauration d'une instance de concertation avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements, les Communautés de communes voisines, la Chambre d'agriculture et la profession agricole.

Par délibération n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, le Conseil a approuvé le programme d'actions de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour la période 2019-2023. Le cadre des actions PENAP a pu être modifié et limité cette fois-ci au territoire métropolitain. Il s'articule néanmoins avec les actions PENAP du Conseil départemental du Rhône sur les 2 secteurs à cheval entre la Métropole et le Département (est lyonnais et Val d'Ozon).

Le programme d'actions PENAP est un complément territorialisé à la politique agricole métropolitaine adoptée par la délibération du Conseil en 2018, et est en cohérence avec le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour l'agglomération lyonnaise adopté en 2016.

Afin d'assurer l'accompagnement et le pilotage des différentes actions menées dans le cadre de cette politique, un COA a été institué et a pour mission le suivi des conventions de partenariats avec les organismes professionnels ainsi que la coopération avec les autres collectivités et les services de l'État. Dans l'attente de la création d'une nouvelle instance de concertation prévue par délibération du Conseil du 16 mars 2018, il est proposé de maintenir le COA.

II - Modalités de représentation

Ce comité d'orientation est composé de :

- 5 élus représentant la Métropole,
- le Président des représentants de la Chambre d'agriculture, et ses représentants (4),
- un représentant de l'État (Direction départementale des territoires).

Selon les thématiques à l'ordre du jour, peuvent être conviés sur invitation :

- un représentant de la Région Rhône-Alpes,
- un représentant du Département du Rhône,
- des personnalités qualifiées, agriculteurs, représentants d'organismes professionnels, des représentants des collectivités voisines.

Le Conseil de la Métropole compte 5 représentants au sein du COA. Il convient donc de procéder à leur désignation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du COA :

| Titulaires |
|----------------------------|
| 1 - M. Jérémy CAMUS |
| 2 - Mme Nathalie DEHAN |
| 3 - M. Pierre ATHANAZE |
| 4 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ |
| 5 - M. Lucien BARGE |

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.